

Jeu-concours « Jouez et tentez de gagner de la maroquinerie SKAGEN » Règlement officiel

CE JEU-CONCOURS EST GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT. Le jeu-concours « **Jouez et tentez de gagner de la maroquinerie SKAGEN** » (ci-après le « Jeu ») commence le 4 juillet 2016 à 00 h 01 (heure française), date à laquelle les premières inscriptions seront acceptées. Mode-In-Motion (ci-après « l'organisateur ») acceptera les inscriptions jusqu'à 23 h 59 (heure française) le 24 juillet 2016 (ci-après la « Période d'Inscription »).

1. Comment participer : Au cours de la période d'inscription, rendez-vous sur la page Facebook de Mode-in-Motion (<https://www.facebook.com/Mode.In.Motion/>) pour vous inscrire. Répondez à la question posée via un commentaire sur la publication du Jeu. 1 seule réponse est correcte.

Pour valider votre inscription, aimez la page Facebook du site Internet www.mode-in-motion.com, aimez la publication du Jeu et partagez la publication du Jeu. Ces 3 étapes supplémentaires sont obligatoires pour valider votre participation au Jeu.

Vous ne pouvez participer au Jeu qu'une seule fois. Toutes les données deviennent la propriété de l'organisateur.

2. Lots :

Les lots seront attribués à la fin de la période du Jeu. 6 lots de maroquinerie SKAGEN sont mis en jeu avec l'accord préalable de la société FOSSIL France. La remise des lots aux gagnants sera effectuée au mois d'août 2016.

Lot N°1 – valeur 239 € TTC : référence SWH0155001

Lot N°2 – valeur 269 € TTC : référence SWH0103117

Lot N°3 – valeur 199 € TTC : référence SMH0099001

Lot N°4 – valeur 109 € TTC : référence SWS0167001

Lot N°5 – valeur 139 € TTC : référence SWS0129117

Lot N°6 – valeur 75 € TTC : référence SMS0108001

3. Sélection des gagnants : L'organisateur déterminera les gagnants du Jeu par tirage au sort parmi les inscriptions valides enregistrées pendant la période d'inscription. Pour que l'inscription soit valide, le joueur doit donner la réponse correcte via un commentaire, aimer la page Facebook de l'organisateur, aimer la publication du Jeu et partager la publication du Jeu.

Le tirage au sort aura lieu le 25 juillet 2016. Pour être admissibles au tirage au sort, les inscriptions doivent être reçues avant la fin de la période d'inscription (23 h 59 (heure française) le 24 juillet 2016 inclus). Le tirage au sort sera confié à Justine Leroy du site Mode In Motion.

Les 6 lots de maroquinerie SKAGEN sont mis en jeu sur la page Facebook du site Internet www.mode-in-motion.com. Les gagnants seront sélectionnés au hasard parmi les participants ayant répondu correctement à la question posée, aimé la page Facebook de l'organisateur, aimé la publication du Jeu et partagé la publication du Jeu. La présence des gagnants sélectionnés n'est pas requise. Les gagnants seront avertis par message privé sur leur compte Facebook et seront sollicités par l'organisateur pour lui indiquer leurs nom, prénom et adresse postale complète. L'organisateur s'engage à livrer les lots au plus tard le 31 août 2016. Un lot qui ne serait pas réclamé dans les trois mois après cette notification ou qui ne pourrait être livré pour quelque raison que ce soit, sera considéré comme abandonné par le gagnant.

Limites : Vous ne pouvez vous inscrire au Jeu qu'une seule fois. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier les inscriptions multiples. Les inscriptions incomplètes ou inexacts sont nulles. Toute tentative d'obtenir plus d'une inscription à l'aide d'identités multiples ou différentes, ou par tout autre moyen, entraînera la nullité de votre participation et votre disqualification. L'organisateur n'est pas responsable de tout enregistrement perdu, tardif, incomplet, invalide, inintelligible ou mal dirigé, lequel sera disqualifié. Si les circonstances l'exigent, notamment en cas d'altération prouvée ou présumée d'une quelconque partie du Jeu, ou en cas de difficultés techniques ou autres compromettant l'intégrité du Jeu, l'organisateur se réserve le droit d'écourter le Jeu et d'effectuer un tirage au sort pour attribuer les lots à des gagnants choisis parmi tous les participants inscrits avant la date d'expiration ou de sélectionner un gagnant de toute autre manière estimée équitable et appropriée par l'organisateur.

4. Vérification des gagnants potentiels : Les gagnants potentiels doivent se conformer à ce Règlement et l'attribution du lot est subordonnée à la satisfaction de toutes les

obligations du Règlement. Pour obtenir le lot remporté, chaque gagnant potentiel peut être tenu de signer une déclaration d'admissibilité et d'exonération de responsabilité / publicité et de la retourner à l'organisateur dans les quinze (15) jours à compter de la date à laquelle la notification ou tentative de notification a été envoyée. Si un gagnant potentiel omet de signer et retourner la déclaration d'admissibilité et d'exonération de responsabilité / publicité dans le délai prescrit, le gagnant potentiel perd le lot. Dans le cas où un gagnant potentiel est disqualifié pour une raison quelconque, l'organisateur peut choisir un autre gagnant ou décider que le lot concerné ne sera pas attribué.

5. Conditions générales : L'organisateur se réserve le droit d'annuler, suspendre et / ou modifier le Jeu, ou toute partie de celui-ci, si une fraude, des défaillances techniques ou tout autre facteur échappant raisonnablement à leur contrôle, compromet l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu, tel que déterminé par l'organisateur, à sa seule discrétion. Les organisateurs se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier toute personne qui se révélerait avoir altéré le processus d'inscription ou le déroulement du Jeu ou avoir agi en violation du présent Règlement ou d'une manière déloyale ou perturbatrice. Toute tentative délibérée d'entraver le déroulement normal du Jeu peut être une violation des lois civiles ou pénales, et, si une telle tentative était faite, l'organisateur se réserve le droit de demander des dommages-intérêts auprès de cette personne dans toute leur étendue autorisée par la loi. Le défaut pour l'organisateur de faire respecter tout terme du présent Règlement ne constitue pas une renonciation à cette disposition.

6. Exonération et limitation de responsabilité : En participant à ce Jeu, vous acceptez d'exonérer et décharger l'organisateur et chacune de ses filiales, sociétés affiliées, fournisseurs, distributeurs, sociétés mères, et chacun de ses dirigeants, directeurs, employés et agents (ensemble les « Parties Exonérées ») de toute réclamation ou poursuite, y compris, mais sans s'y limiter, les blessures aux personnes, la mort, ou les dommages ou perte de biens, découlant de la participation au jeu ou de la réception, l'usage ou le mauvais usage de tout lot, y compris, mais sans s'y limiter : (a) une intervention humaine non-autorisée dans le cadre du jeu, (b) une information erronée ou inexacte, qu'elle soit causée par des concurrents, des erreurs de reproduction, ou par l'un des équipements associés ou utilisés dans le cadre du jeu, (d) les erreurs de reproduction ; (e) les erreurs dans la gestion du concours ou dans le traitement des données ; (f) le retard, la perte ou la non-remise d'un courrier par voie postale ou électronique ; ou (g) les blessures ou dommages aux personnes ou aux biens qui peuvent être causés, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, par votre participation au Jeu ou par la réception de tout lot. Vous acceptez également que, dans toute poursuite, la responsabilité des Parties Exonérées sera limitée au coût de la candidature et de la participation au Jeu et en aucun cas, les Parties Exonérées ne seront tenues des honoraires d'avocat. Vous renoncez au droit de demander réparation pour tout dommage, quel qu'il soit, y compris, mais sans s'y limiter, tous dommages punitifs, consécutifs, directs ou indirects. S'il est confirmé que, pour une raison quelconque, votre candidature a été perdue, détruite ou endommagée par erreur, votre seul recours est une autre candidature au Jeu si elle est possible.

7. Protection des données personnelles : Les informations collectées dans le cadre de ce Jeu sont soumises à la politique de protection des données personnelles de l'organisateur.

8. Acceptation du Règlement : En participant à ce Jeu, vous acceptez pleinement et sans condition le présent Règlement ainsi que les décisions des jurys et de l'organisateur, qui sont définitives et obligatoires pour toutes les questions liées au Jeu. Le gain d'un lot est subordonné à la satisfaction de toutes les conditions et obligations énoncées aux présentes.

9. Litiges : Tous les litiges, réclamations et poursuites découlant de ou en relation avec ce Jeu ou les prix attribués seront soumis aux tribunaux français compétents.

Toutes les contestations et questions concernant l'interprétation, la validité et l'applicabilité de ce règlement, ou vos droits et obligations en vertu des présentes sont régies par et interprétées conformément aux lois françaises.

10. Période d'inscription : Le Jeu « **Jouez et tentez de gagner de la maroquinerie SKAGEN** » commence le 4 juillet 2016 à 00 h 01 (heure française), date à laquelle les premières inscriptions seront acceptées.

L'organisateur acceptera les inscriptions jusqu'à 23 h 59 (heure française) le 24 juillet 2016 (la « Période d'Inscription »). L'instrument de chronométrage de l'organisateur fera foi pour ce Jeu.

11. Admissibilité : Le Jeu « **Jouez et tentez de gagner de la maroquinerie SKAGEN** » est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine âgée de dix-huit (18) ans ou plus au moment de l'inscription. Les employés de l'organisateur, de ses sociétés mères, divisions, sociétés affiliées et filiales, les membres de sa famille proche (époux, parents, enfants, frères et sœurs et chacun de leurs conjoints respectifs) et les personnes résidant sous le même toit, ne sont pas admis à participer. Le gagnant peut être tenu de fournir une preuve d'identité, adresse et date de naissance avant de recevoir son lot. Ce Jeu est conforme aux lois et réglementations en vigueur.

12. Règlement et remboursement des frais : Il est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à www.mode-in-motion.com, « **Jouez et tentez de gagner de la maroquinerie SKAGEN** », 49 AVENUE KLEBER, 75116 PARIS. Si vous souhaitez recevoir la liste des gagnants, merci d'envoyer, avant le 31 août 2016, une enveloppe libellée à vos nom, prénom et adresse postale complète, et préaffranchie au tarif lettre en vigueur, à l'adresse ci-dessus.

13. Organisateur : Le Jeu est organisé par la société BIJOURAMA, SAS, au capital de 26 195,67 euros, ayant son siège social à Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 440 975 506.